



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2026

DATE DE CONVOCATION  
20 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (présent de 18h30 à 19h20, de 19h25 à 21h15), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Benjamin BONIN, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, Mme Christine NIRLO, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Patrice ESPINOSA (absent de 19h20 à 19h25), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Roland GOUJON), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

Membres en exercice	36	Délibération n°26/02/2026/14
Présents	28	Objet : Affectation des résultats 2025 - Budget principal
Pouvoirs	05	« Funérarium »
Votants	33	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2025 du Budget Principal « Funérarium »,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Funérarium » :

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
mandats émis	titres émis	mandats émis	titres émis
9 811,44	20 833,30	11 452,97	10 924,66
	excédent N-1	déficit N-1	
	<b>13 196,78</b>	<b>6 135,99</b>	-
9 811,44	34 030,08	17 588,96	10 924,66
	<b>24 218,64</b>		- <b>6 664,30</b>
		- <b>6 664,30</b>	<b>Report D001</b>
		<b>17 554,34</b>	<b>Report E002</b>
		<b>6 664,30</b>	<b>Report 1068</b>

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 10 février 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du déficit d'investissement de 6.664,30 € (six mille six cent soixante-quatre euros et trente centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- APPROUVE, pour le financement de la section d'investissement, l'affectation de 6.664,30 € (six mille six cent soixante-quatre euros et trente centimes) à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- DÉCIDE du report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 17.554,34 € (dix-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros et trente-quatre centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 26 février 2026

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER